

URBANISME**Etude urbaine et pré-opérationnelle des secteurs Ivry Port Nord et Massena/Bruneseau**

Convention de financement de l'étude avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme

EXPOSE DES MOTIFS

En bords de seine, à l'intersection du boulevard périphérique et du faisceau ferré de Paris Austerlitz, entre Paris et Ivry vont se réaliser des projets urbains importants d'échelle métropolitaine dans les prochaines années à Ivry-sur-Seine, Ivry Confluences, projet urbain de près de 1 300 000 m² de Shon¹, à Paris, le projet Massena-Bruneseau dans le prolongement de Paris Rive Gauche.

La question de l'aménagement de l'interface entre les deux communes a été posée dès l'adoption du protocole de coopération territoriale Ivry/Paris signé par les deux collectivités en septembre 2006, notamment sur les enjeux de continuité urbaine et de liaisons, préalable à une urbanisation future : prolongement de l'avenue de France vers Ivry par la rue Bruneseau, projet de création d'une nouvelle liaison apaisée « les allées d'Ivry », reliant le pôle universitaire en développement au pôle de loisirs « Pathé, Truffaud, Leroy Merlin » le long de la rue François Mitterrand, continuité de cheminement le long des quais de Seine...Tels ont été les sujets débattus par les deux collectivités en 2007 et 2008.

Ces sujets ont été repris aussi bien par Paris que par Ivry dans les différents schémas qu'ont réalisés les deux collectivités : schéma de développement d'Ivry-Port pour Ivry et schéma de principe de la trame viaire du site Bruneseau établi par les Ateliers Lion pour le compte de la SEMAPA pour Paris.

Mais force est de constater que ces réflexions n'ont pas permis aux deux collectivités de se prononcer sur un scénario d'aménagement commun garantissant un développement harmonieux de leurs territoires respectifs.

La question de l'articulation de la patte d'oie du projet des ateliers Lion avec la trame viaire à venir sur Ivry notamment au droit du Sycotom et de son évolution à venir n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante (problème de nivellement, de positionnement de la future voie sur Ivry...).

De plus, le choix par la ville de Paris du secteur Bruneseau comme site possible de développement d'immeubles de grandes hauteurs, confirmé par la délibération du conseil de Paris du 7 juillet 2008 sur l'évolution du paysage urbain parisien sur sa couronne, pose de façon très prégnante la question de la cohérence du paysage urbain et des fonctions urbaines à privilégier sur ce site.

¹ Surface hors œuvre nette

Il est donc apparu nécessaire d'engager une étude urbaine visant spécifiquement à la mise en cohérence des projets de ce territoire d'interface, et permettant aux villes de se prononcer sur les perspectives d'aménagement de l'ensemble du secteur (voir pages 5 à 12 du document intitulé « convention pour le financement de l'étude » ci-joint).

Cette étude est inscrite dans le programme de travail 2009 de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), au titre des études sur les territoires de la métropole (voir programme de travail 2009 - page 11, ci-joint).

L'APUR est une association sans but lucratif entre la Ville de Paris et le Département de Paris, l'Etat, la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (CAF) et l'Etablissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPORSA) et a pour objet notamment de mener des études urbaines en tant qu'Agence d'Urbanisme.

Le Conseil de Paris a octroyé pour cet organisme au titre de l'année 2009, une subvention de 6 339 250 euros. Toutefois, l'APUR peut recevoir des subventions d'autres collectivités pour des études figurant dans son programme de travail annuel et intéressant leur territoire (voir note de la Direction des Affaires Juridiques de la Ville de Paris ci-joint).

Le montant de cette étude intitulée « Etude urbaine et pré-opérationnelle des secteurs Ivry Port Nord et Massena/Bruneseau », dont le périmètre concerne pour une grande partie Ivry, a été estimé à 200 000 euros et l'APUR a demandé à la ville d'Ivry si cette dernière consentait à financer une partie de cette étude pour un montant de 40 000 euros, montant déjà inscrit au budget prévisionnel communal voté en janvier dernier.

Au regard de l'intérêt de la Ville d'Ivry à cette étude dont le périmètre concerne une grande part de son territoire, je vous propose donc d'approuver la convention avec l'APUR relative au financement de l'étude urbaine et pré-opérationnelle des secteurs Ivry-Port et Massena/Bruneseau.

Il est à noter que le calendrier de l'étude prévoyait un démarrage à la fin du 3^{ème} trimestre 2009 pour un rendu en mars 2009. Le rendu définitif de cette étude est en fait prévu au 4^{ème} trimestre 2009.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - convention,
- note,
- programme de travail partenarial 2009.

URBANISME

Etude urbaine et pré-opérationnelle des secteurs Ivry Port Nord et Massena/Bruneseau

Convention de financement de l'étude avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 février 2006 approuvant le projet de protocole de coopération territoriale Ivry/Paris relatif notamment à « l'accompagnement de façon concertée du renouvellement urbain de Paris Rive Gauche et d'Ivry-Port Nord »,

vu le protocole de coopération territoriale Ivry/Paris signé le 8 septembre 2006,

vu le programme de travail partenarial pour l'année 2009 de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), joint en annexe, indiquant dans son chapitre 3 intitulé « les territoires de la métropole », la réalisation de « l'étude urbaine pré-opérationnelle du secteur Ivry-Port Nord et Massena-Bruneseau »,

considérant qu'au regard de l'intérêt de cette étude pour son territoire, la ville d'Ivry-sur-Seine peut répondre favorablement à la sollicitation de l'APUR en vue de son financement, par une subvention à hauteur de 40 000 euros,

vu l'avis de la commission urbanisme en date du 11 juin 2009,

vu la convention pour le financement de l'étude intitulée « Etude urbaine et pré-opérationnelle des secteurs Ivry-Port Nord et Massena/Bruneseau » ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) relative au financement de l'étude intitulée « Etude urbaine et pré-opérationnelle des secteurs Ivry-Port Nord et Massena/Bruneseau » et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les avenants y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009